

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 29 réaffectant à la Milice de la Côte Française des Somalis une parcelle de terrain occupée par le Réseau général radio-électrique.

n° 29

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1965

Date de publication  
11 janvier 1965

Date du numéro  
31 janvier 1965

### TEXTE INTÉGRAL

La parcelle de terrain de deux mille huit cent trente mètres carrés, Sise à l'Ouest et dans le prolongement du Camp de la Milice, entre celui-ci et la voie ferrée, et occupée par le Réseau général radio-électrique en vertu des arrêtés n° 1033 et 1034 du 23 septembre 1949, et l'arrêté n° 241 du 22 février 1950, ainsi que l'aile Sud du bâtiment Ouest du Camp de la Milice sont affectés à la Milice de la Côte Française des Somalis pour compter du 1er janvier 1965.